

Cote G aux Archives Départementales du Jura, procès verbal de demande de dispense de consanguinité au 4^e degré de Jean Baptiste L'AMY et Marie GIROD MOQUIN, du 2 juillet 1755. (La demande a été initiée le 1^e juin 1755.)

Images DSC01783 à DSC01791 de Roger Bailly Salins

Résumé

- Suppliant : Jean Baptiste L'AMY, âgé de 22 ans, de la Doye, paroisse de Morez. (Ailleurs c'est écrit LAMY.)
- Suppliante : Marie GIROD MOQUIN, veuve de Claude Antoine MORÉ FOURRIER et mère de deux petits enfants, âgée d'environ 30 ans, de la paroisse de Morbier de la diocèse de Saint-Claude
- Témoins : Antoine GIROD MOCQUIN, meunier de la paroisse de Morez y demeurant, âgé de « trois vingt ans », oncle de la veuve. Il n'a pas pu signer.
- Pierre Alexis LAMY, meunier de la Doye, paroisse de Morez y demeurant, âgé de 50 ans, cousin des parties. N'a pas pu signer.
- Pierre Claude MALFROY, cloutier de la paroisse de Morez y demeurant, âgé de 45 ans, point parent des parties. N'a pas pu signer.
- Louis REVERCHON, cordonnier à Morez y demeurant, âgé de 34 ans. Pas parent des deux parties. A signé *Loüis Reverchon*.

Le procès verbal a été dressé par NICOD, prêtre desservant l'annexe de Morez.

L'arbre généalogique

	Souche	
frere		Seur
Jean PAGET	1 ^{er} degré	Clauda PAGET
//		//
Jeanne Claudine PAGET	2.	Claude Antoine GIROD MOCQUIN
//		//
Marc Joseph LAMY.	3.	Clauda GIROD MOCQUIN.
//		//
Jean Baptiste LAMY.	4	Marie GIROD MOCQUIN veuve de Claude Antoine MORÉ FOURRIER.